

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2024

SOUTENIR L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET SIMPLIFIER LA VIE ASSOCIATIVE (1601) -
(N° 1925)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 145

présenté par

Mme Descamps, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, Mme Froger,
M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Panifous, M. Saint-Huile
et M. Taupiac

ARTICLE 7 TER

Après le mot :

« analysant »

insérer les mots :

« l'impact de la baisse des subventions aux associations sur l'emploi associatif, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les associations ont aujourd'hui moins de facilité à obtenir des subventions, notamment de la part des collectivités territoriales qui sont leur principal financeur. Cela s'explique notamment par les extrêmes difficultés financières rencontrées par les collectivités territoriales, liées notamment à la baisse de la dotation de l'État aux collectivités. Dans ce contexte, cet amendement vise à ce que le rapport remis au Parlement puisse également analyser l'impact de cette baisse de subventions aux associations sur les emplois associatifs.